

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 22 mai 2023 à 19H30

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Christophe DECAMPS, Conseillers communaux.

Objet n°17 - Questions orales du Conseiller Yves GUEVAR relatives à la sécurisation des abords de nos écoles et à la rénovation de la Grand Place et du café Le Silbrau dans le cadre d'une enquête publique.

Les membres du Conseil prennent connaissance des questions orales de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relatives:

1) à la sécurisation des abords de nos écoles.

Dans le domaine de la sécurité routière, les abords des écoles sont un point sensible, l'autre étant la sécurisation des chemins scolaires.

Il est du devoir communal de mettre tout en oeuvre pour la renforcer continuellement, que ce soit en pleine responsabilité ou en collaboration avec le SPW sur les voiries fédérales. La région wallonne via la Ministre De Bue a d'ailleurs fait récemment un appel à projet. Soignies a pu ainsi obtenir 40.000€ pour sécuriser 8 établissements scolaires.

Avez-vous répondu à cet appel à projet ? Si non pourquoi ? Si oui quel en a été le résultat ?

Ce serait mentir de dire que la commune n'a rien fait sur le sujet, il y a eu la pose de sujets pour annoncer aux automobilistes un passage piéton à proximité d'une école, la création de chicanes, quelques marquages au sol, un test de « rue scolaire » à la rue Père Damien et un plan de mobilité dans le quartier de l'école normale.

Pour ce dernier point, il était prévu plusieurs aménagements de sécurité dès que la période d'essai, si je puis dire, était terminée... malgré un rappel lors d'une intervention orale de ma part à un conseil communal, à part un peu de couleur, rien de bien tangible... Nous attendons toujours les aménagements du carrefour rue de l'Europe, rue de l'école Normale, la sécurisation et l'éclairage des passages pour piéton, dont celui, problématique de la rue de l'Europe, sortie piétonne de la rue Louis Catala.

Avez-vous un programme d'exécution ?

La sécurité de nos enfants n'a pas de prix !

C'est la raison pour laquelle nous demandons d'établir un cadastre « sécurité » pour chaque établissement scolaire et plan de renforcement. Aujourd'hui, il existe de nouvelles techniques améliorant la visibilité au sol par exemple.

Pour nous, il y a des évidences et des priorités, outre l'achèvement du plan quartier école normale:

L'école de Ronquières le long de la nationale avec la forte descente, l'absence de stationnement et le charroi du futur chantier de rénovation nous inquiètent.

L'école d'Henripont dont une classe se situe dans un module en face de l'école – nous proposons la mise en sécurité de la voirie de la place Aviateur Jean Croquet et le passage en « rue scolaire », inscrite depuis 2018 dans le code de la route – cette sécurisation pourrait profiter aux différentes activités et fêtes organisées sur la place, kermesse, marché local, ...

Pour l'école de Steenkerque, avec l'aménagement du parking, qu'est-il prévu au niveau de la sécurité des enfants (et des parents) car il n'existe aucun trottoir à la rue de Beaussart amenant au futur parking... Même si une entrée directe à l'école est prévue, nous supposons que le parking sera également utilisé par les riverains ou lors de festivités locales.

Merci de prendre note de nos propositions et pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Il y a quelques années, nous avons effectivement mis en évidence nos abords d'écoles : Arthur et Zoé, barrière colorée, marquage renforcé, ...

Dernièrement, le service Mobilité n'a malheureusement pas pu répondre à l'annonce de l'appel à subside de la ministre De Bue.

Nous suivons, en effet, actuellement plusieurs appels à projets remportés ces derniers mois, et le service doit en faire le suivi.

Néanmoins, nous souhaitons renouveler cette initiative afin de ré-interpeller les automobilistes sur la zone dans laquelle ils se trouvent.

Dans un premier temps, le projet de mise en zone 30 du village d'Henripont comprend l'amélioration de la visibilité de l'école avec un marquage coloré de type de ceux préconisés par la Ministre sur fonds propres de la Ville (budget inscrit à l'extra dans le cadre de la zone 30) ainsi qu'un nouveau passage piéton permettant aux enfants de traverser à hauteur du module évitant ainsi de longer le stationnement sur la place. Le RCCR passera au prochain Conseil Communal.

Concernant la mise en rue scolaire, elle nécessite une permanence humaine chaque jour pour ouvrir et fermer physiquement la voirie et mettre en place les plans de déviation. Cette logistique est difficile à mettre en œuvre par rapport aux moyens humains disponibles.

De plus dans un souci d'améliorer la sécurité autour de l'école de Ronquières et afin de renforcer ce qui a déjà été fait, nous avons eu des échanges avec le SPW ainsi que le cabinet de la ministre, afin qu'ils intègrent l'aménagement coloré devant l'école de Ronquières sur la N533 de concert avec la direction.

Pour ce qui est de la phase travaux de l'école, un coordinateur santé et sécurité est désigné afin de combiner entre autres le chantier et la vie scolaire.

Par rapport au parking de l'école de Steenkerque, il sera directement relié à l'école par un accès qui sera créé à l'arrière.

Concernant la création d'un éventuel trottoir à la rue Beaussart, cela est envisageable à condition d'empiéter/supprimer et décaler le talus. Tout cela mérite d'être étudié.

Enfin le quartier de l'école normale va être sécurisé par la modification des marquages au carrefour Mahieu N6 et le phasage des feux comme le veut le PCM. Cela permettra de fluidifier et sécuriser le quartier, les autres marquages seront rafraichis en fonction du planning établi par le service Mobilité.

Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR utilise son droit de réplique

C'est dommage que vous ne parliez pas des 4 plateaux de l'école normale. La rue scolaire est une initiative très importante pour la sécurité de nos enfants. Oui, c'est peut-être lourd mais la sécurité des enfants pourrait être facilement mise en place.

2) A la rénovation de la Grand Place et du café Le Silbrau dans le cadre d'une enquête publique :

J'ai appris qu'un projet de démolition et reconstruction d'un bâtiment, anciennement le café Le Silbrau, serait envisagé prochainement, le permis de démolir aurait été accordé. Ces travaux conséquents sont envisagés sur la Grand Place qui doit également faire l'objet d'une rénovation complète.

Pourriez-vous me préciser si une coordination ou une négociation a été envisagée entre les travaux publics et les travaux privés, afin de limiter les nuisances de chantier ?

D'autre part, pour ce qui concerne la rénovation de la Grand Place, avez-vous des précisions sur l'octroi du permis de bâtir ? C'est l'occasion pour moi de relayer des questions des commerçants sur le planning espéré de l'évolution du dossier de l'appel d'offre et de la réalisation des travaux.

Etes-vous en mesure de nous donner quelques indications sur ce futur sans doute proche ? En effet, avoir la connaissance d'un planning plus précis des phases (parking provisoire, phase 1, ...) serait intéressante.

D'autre part, il m'a été demandé si quelque chose avait été prévu pour la préservation de la fresque présente sur un des pignons du bâtiment ?

Cet élément, sans doute sans grande valeur financière, garde pour les Brainois une valeur sentimentale certaine qui mérite qu'un effort soit fait pour préserver cette représentation de nos géants et de notre patrimoine folklorique.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question orale

Comme vous le soulignez dans votre interpellation, il s'agit d'un bâtiment privé sur lequel la ville a très peu de moyens légaux contraignants pour remédier à la situation.

Seul moyen contraignant, la taxe sur les immeuble inoccupés et ce bâtiment est taxé.

Aussi depuis plusieurs années, le service de l'urbanisme n'a cessé de multiplier les contacts avec les propriétaires.

En 2020, dès que le projet de la Grand Place a été remis sur les rails, nous avons organisé une rencontre avec les propriétaires pour les conscientiser et anticiper les difficultés futures en cas de chantier concomitants.

Un premier avant-projet nous a été proposé et nous l'avons refusé car nous l'avons jugé contraire au bon aménagement des lieux (bâtiment en rupture avec l'architecture de la Grand Place).

Nous avons également refusé la démolition / reconstruction dans un premier temps mais au regard d'un rapport de stabilité, nous avons donné un accord de principe sur une démolition et une reconstruction.

Entre avril 2021 et juin 2022, plus aucune nouvelle des propriétaires, relance par le service urbanisme.

Nouvel avant-projet proposé en octobre 22 et accord de principe avec remarques.

Nous étions donc dans l'attente du dépôt du permis.

Suite à un problème de chute de briques sur le domaine public, le Bourgmestre a pris un arrêté de travaux et de sécurisation le 22 février 2023.

Un permis a donc été déposé en mars 2023. L'enquête publique se termine le 1er juin. La procédure poursuit donc son chemin et la décision du fonctionnaire délégué devrait intervenir avant la fin de l'été.

La fresque sera démontée par les soins des propriétaires et remplacée à leurs frais à un endroit désigné par la Ville.

Le Collège n'est pas l'autorité compétente pour l'octroi du permis car le bien se situe en zone d'équipement communautaire au plan de secteur. Néanmoins, le Collège imposera que la reconstruction intervienne directement après la démolition. Si cette condition du permis ne devait pas être respectée, le bâtiment sera en situation d'infraction urbanistique.

Quant à la coordination entre les travaux publics de la Grand Place et les travaux privés du Silbrau, le chantier privé pourra se terminer facilement avant la dernière phase du chantier de la Grand Place.

Pour rappel, le chantier démarrera par une phase impétrants et égouttage, il se poursuivra avec la rue Grand Place, le jeu balle avec ensuite le bas de la Place, le square à proximité du Silbrau. La dernière phase étant celle qui comprend les travaux de la N6

La date ultime d'octroi du permis est fixée au 24 juillet 2023.

Le marché de travaux sera lancé à l'automne 2023.

Les travaux du parking pourront débuter début 2024.

Pas plus tard que ce lundi 22 mai, les services urbanisme et "études" étaient en rendez-vous avec ORES pour coordonner les tranchées des impétrants. Les réunions de coordination se succèdent sans relâche.